PLAN DE RÉSERVATION

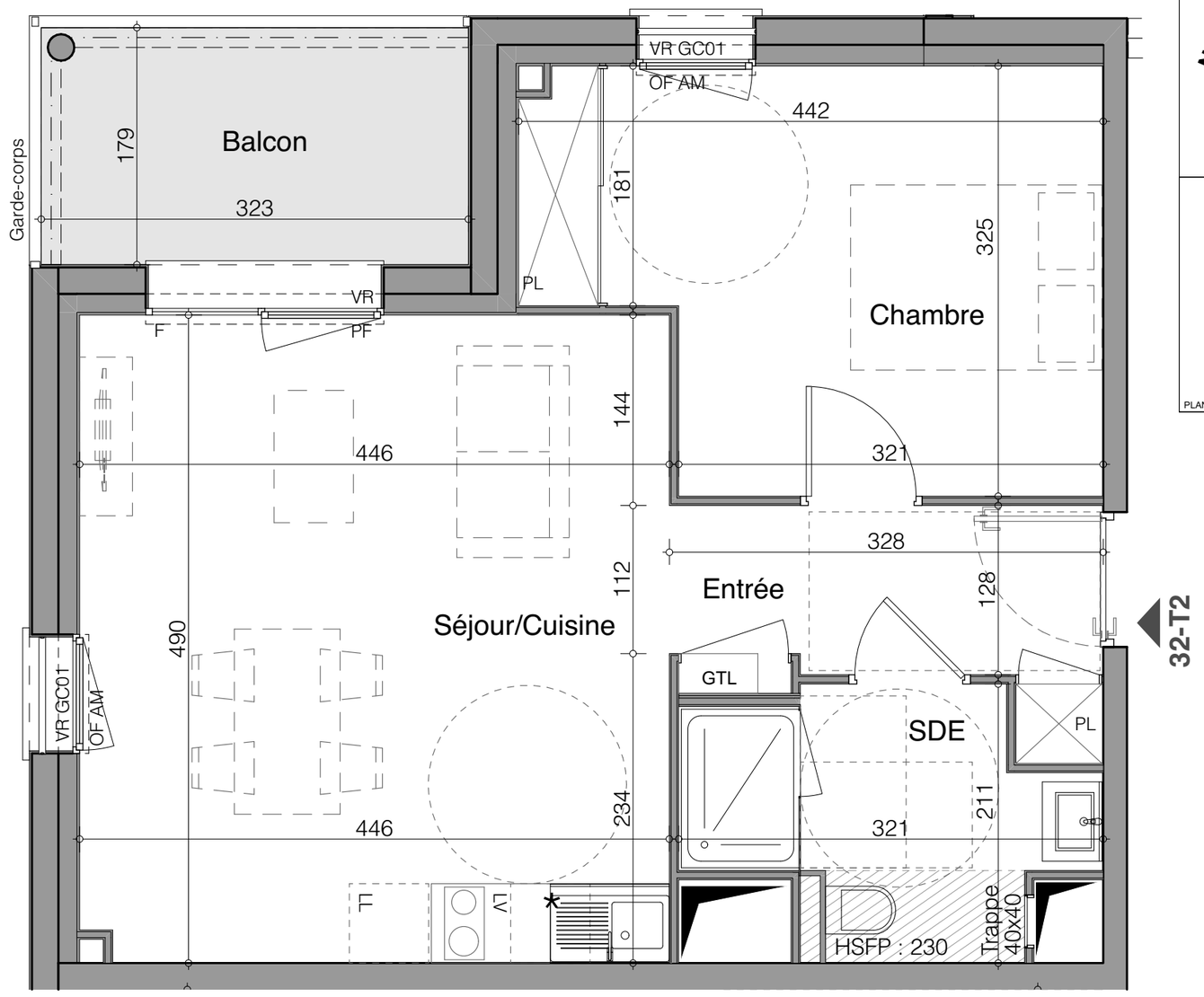

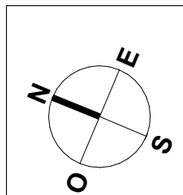

LES TERRASSES D'ISAAC

APPARTEMENT	NIVEAU	TYPE
32	R+2	T2

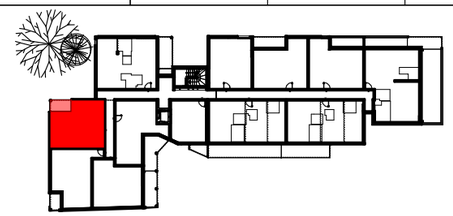

PLAN DE REPERAGE

TABLEAU DE SURFACES	
	Surface habitable m²
Chambre	12,54
Entrée	4,72
SDE	4,93
Séjour/Cuisine	21,79
Surface totale	**43,98 m²**
Balcon	5,79 m²

HAUTEUR SOUS PLAFOND SAUF INDICATION SUR PLAN	2.50m

NOTA : la surface habitable de la pièce comprend la surface de placard.

Date de création:	31/03/2026
Date d'actualisation:	31/03/2026

LEGENDE

OF	Ouvrant à la française
PF	Porte Fenêtre
F	Fixe
OB	Fenêtre Oscillo-battant
VR	Volet Roulant
AM	Allège maçonnée
GC01	Garde-corps métallique
PL	Placard
*	Réfrigérateur
oo oo	Emplacement plaque de cuisson
LV	Lave vaisselle
LL	Lave linge
GTL	Tableau électrique

Revêtement de sol carrelage
Terrasse : dalles
Terrasse : dalles
Balcon : dalle béton
Soffite
Cloison démontable

0 0.5 1 2m

PHARO OUEST architectes et urbanistes

LELIEVRE

CONSTRUCTION DE 39 LOGEMENTS - RUE d'ISAAC - 72100 LE MANS

PROMOCIL
1 rue Charles Fabry
72013 LE MANS Cedex 2

NOTA:
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation tant en ce qui concerne les dimensions de l'équipement.La position et les dimensions du doublage thermique et/ou acoustique peuvent être modifiées.
Les surfaces indiquées sont approximatives, les hauteurs sous plafond et celles d'allèges ou de seuils peuvent être légèrement modifiées.Les retombées, soffites, faux plafonds, trappes dénivelés de terrain ainsi que l'emplacement et la nature des équipements sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif.
L'aménagement de la cuisine est donné à titre indicatif. Les cotes, les surfaces et hauteurs indiquées peuvent varier légèrement en fonction des impératifs de construction. Des modifications de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être apportées sur les plans.
Les servitudes de passage éventuellement nécessaires pour l'entretien d'équipements communs ainsi que les canalisations ne sont pas indiquées ou le sont à titre indicatif.
Le sens d'ouverture des ouvrants et des volets battants et/ou coulissants est représenté à titre indicatif et reste au choix de l'architecte.
Les implantations, nombre et taille des corps sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par l'architecte.
Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, tant en ce qui concerne les implantations que les dimensions.